



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Personnel

Question écrite n° 37996

Texte de la question

M Jean-Louis Dumont attire l'attention de M le ministre délégué auprès du ministre de l'industrie, des P et T et du tourisme, chargé des P et T, sur un point particulier de la réglementation actuelle qui régit la situation des personnels contractuels à durée déterminée qu'emploie l'administration dont il a la charge. En effet, dès lors qu'ils ont accepté d'effectuer de petits travaux à la demande, les demandeurs d'emploi cessent d'être inscrits à l'ANPE, condition expressément exigée pour continuer à bénéficier du dispositif. Cela a pour effet, par application du barème, de diminuer sensiblement l'aide personnalisée au logement. Or, les travaux rémunérés qui leur sont offerts sont loin, dans la plupart des cas, de compenser cette perte de revenu : les plages sans activité sont souvent longues et durables. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer ce qu'il envisage de faire pour remédier à cet état de choses : faire cesser le « chantage » ou compenser la perte subie.

Données clés

Auteur : [M. Dumont Jean-Louis](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37996

Rubrique : Postes et télécommunications

Ministère interrogé : P.T.T.

Ministère attributaire : P.T.T.

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 mars 1988, page 1105